

Cour d'Appel de Paris

Extrait des minutes du greffe  
du tribunal judiciaire de Paris

30<sup>ème</sup> Ch.

Tribunal judiciaire de Paris

Jugement prononcé le : 1/11/2023

30<sup>e</sup> chambre correctionnelle

N° minute :

N° parquet :

## JUGEMENT CORRECTIONNEL

A l'audience publique du Tribunal Correctionnel de Paris le [REDACTED] NOVEMBRE  
DEUX MILLE VINGT-TROIS,

composé de Madame MACLOUF Isabelle, juge, présidente du tribunal correctionnel  
désignée conformément aux dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure  
pénale.

Assistée de Madame MAURICE Pauline, greffière,

en présence de Madame BOURLA-OHNONA Sophie, vice-procureur de la République,  
a été appelée l'affaire

**ENTRE :**

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et  
poursuivant

**ET**

**JUGE ET OPPOSANT**

[REDACTED] (VIE)

comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy avocat au barreau de PARIS  
G59 substitué par Maître LASHAB Elisa avocat au barreau de PARIS,

Prévenu du chef de :

- CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE  
: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80

Le tribunal, après en avoir délibéré, a statué en ces termes :

**RELAXE**

[REDACTED] des fins de la poursuite pour les faits  
qualifiés de :

- CONDUITE DE VEHICULE SOUS L'EMPIRE D'UN ETAT ALCOOLIQUE  
: CONCENTRATION D'ALCOOL PAR LITRE D'AU MOINS 0,80  
GRAMME (SANG) OU 0,40 MILLIGRAMME (AIR EXPIRE) commis le 4  
novembre 2022 à PARIS 20<sup>EME</sup>

et le présent jugement ayant été signé par la présidente et la greffière.

LA GREFFIERE

LA PRESIDENTE